

VILLE DE FLERS-EN-ESCREBIEUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION EN DATE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2022  
\*\*\*\*\*  
N° 2022-07-02

L'An Deux Mil Vingt Deux, le Premier Juillet à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

23 PRÉSENTS : M.M. PEYRAUD, STRZELECKI, Mme D'HAESE, M. DESRUMAUX, Mme LOUWYÉ, M. FAIDHERBE, Mme PÉRU M. LABRE, Mmes LECOIN, LASRI, M.M FAUCHOIS, SADOWSKI, CARLIER, DASSONVILLE, Mme LEROY, M.M. CANONNE, PRÉVOT, Mmes DESCAMPS, PONTHEUX, GORNIAC, MAAROUFI, DOISY, M. RIVIERRE.  
5 POUVOIRS : Mmes DEFRANCE, KOSITZKI, MANIA, M.M. COSSART, WAVRANT.  
1 EXCUSÉ : M. POCHART.  
SECRETARE DE SÉANCE : Mme LEROY.

**OBJET : Travaux rue carton. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre.**

Monsieur le maire explique à l'Assemblée que par délibération du 3 Juin 2022 le Conseil a adopté un avenant N° 1 concernant les modifications des travaux rue Carton, le nouveau contrat des travaux s'élevant maintenant à 621.430,42 € HT et qu'il y a donc lieu d'harmoniser le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre à ce nouveau montant.

Le cabinet URBANIA propose de neutraliser les phases :

- Avant-Projet (AVP) pour 21,84%
- Projet (PRO) pour 18,48%
- Plan Topo (TOPO) pour 8,04 %

Dans ces conditions de négociation, l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre se monte à 5.016,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition du cabinet URBANIA pour 5.016,50 € HT  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures.  
Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Publié le 13/07/2022

Envoyé en Sous-Préfecture le 13/07/2022  
Réceptionné en Sous-Préfecture le 13/07/2022